

ARBITRE DE LIGUE : FONCTIONS-CURSUS-FORMATION-EXAMENS

1) Fonctions

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. Il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Si un Arbitre a été nommé, sa décision sera sans appel. On distingue plusieurs catégories d'Arbitres :

- L'Arbitre de Ligue : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue ou dans une Ligue voisine. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'Arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit être capable de maîtriser l'organisation de compétitions complexes telles que celles par équipe et avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement dans le livret des Règles (si besoin dans le livre des Décisions), la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.

2) Coursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

● Arbitre de Ligue

- Obtention du titre : ce titre est délivré après passage d'un examen organisé tous les deux ans. Cet examen qui a lieu le même jour dans toutes les Ligues, est identique pour toutes les Ligues, le contenu de l'épreuve ainsi que les barèmes de correction étant fixés par le Comité des Règles. Sauf indication contraire du Comité des Règles, un seuil minimum de 16/20 de moyenne sera demandé aux candidats pour l'obtention du titre. Pendant les deux premières années suivant la première réussite à l'examen, l'Arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves de ligue. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il devient Arbitre de Ligue sur proposition du Président de la ligue et après avis pris auprès du ou des formateurs de la Ligue. Tous les recours seront examinés par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- Candidats : toute personne possédant une licence ffgolf peut adresser sa candidature à une Ligue (voir formulaire de candidature) en l'accompagnant d'une lettre de motivation ainsi qu'éventuellement de lettres de recommandation émanant de Clubs ou de toute autre instance jugée appropriée par le candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat.

- Formation : organisée selon un cycle de deux ans débutant les années impaires et assurée par les formateurs de Ligue, elle s'étend, selon des modalités propres à chaque Ligue, sur une période de près de 24 mois et comporte à la fois une formation théorique et des mises en situation sur le terrain. Un candidat dont le comportement sur le terrain a été jugé inapproprié par le formateur de Ligue peut se voir interdire de présenter l'examen.

Formation de base : contenu

La formation de base des Arbitres de Ligue assurée dans le cadre de chaque Ligue couvre quatre grands domaines : - connaissances théoriques : règles et règlements - gestion administrative et

sportive - gestion informatique des fichiers Excel et communications - comportement et capacités relationnelles.

Elle est organisée en modules :

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE

- CONNAISSANCES THEORIQUES : REGLES ET REGLEMENTS

Module R1 : Règles de Golf : étude de tout le livret des Règles de Golf et de certaines Décisions importantes Traduction d'une situation de jeu en termes de Règles de Golf

Module R2 : Vade-mecum : connaissance approfondie Règlement des épreuves fédérales par équipes

- MISE EN SITUATION : GESTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE

Module A1 : Gestion d'une compétition individuelle et d'une compétition par équipes

Module A2 : Rédaction Règlements d'épreuves

Module A3 : Rédaction et correction de Règles locales

Module A4 : Supervision et contrôle des tâches incombant aux OEC et Commissaires

Module A5 : Préparation du terrain Marquage des hors limites, obstacles d'eau, terrains en conditions anormales, dropping zones et de zones particulières : green en île, berlinoises et obstacles d'eau, chemins ; Détermination sur le terrain des emplacements de drapeaux et des départs. Vérification du terrain : set up.

Module A6 : Application pratique des procédures : départs, cadences de jeu (élaboration des cadences et contrôle de leur respect), interruption du jeu, contrôle des cartes ; Tableau des rencontres et des matchs en compétition par équipes ; Gestion d'un cut, d'un play off qualificatif Réclamations.

- GESTION DES COMMUNICATIONS

Module E1 : Communications : utilisation d'un talkie, contrôle météo, signaux d'alerte et application des règles de sécurité.

- COMPORTEMENT ET CAPACITES RELATIONNELLES

Module C1 : Relations avec les Dirigeants et le personnel des Clubs et de la Ligue.

Module C2 : Approche des joueurs sur le terrain, maîtrise de soi et jugement dans les situations tendues, réactions face à l'imprévu.

Module C3 : Rôle et attitude ; différences entre les devoirs d'Arbitre et de membre du Comité, différences entre le stroke play et le match play ; conviction de la primauté du rôle préventif.